

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz, le 15/04/2021

Affaire suivie par :
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité Police de l'eau

à

SIVOM DE L 'ALZETTE
Monsieur le Président
Le Steincaker – BP 23
57390 AUDUN-LE-TICHE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création de bassins de pollution et de déversoirs d'orages sur les réseaux d'assainissement des communes de Villerupt et Audun-le-Tiche
N°57-2021- 00075
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\EU-DO - STEP\Dossiers\AUDUN-LE-TICHE (SIVOM ALZETTE)\1- STEP\BASSIN DE POLLUTION\2021 D BASSIN

P.J. : /

Monsieur le Président,

J'accuse réception en date du 25 février 2021 du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

✓ création de bassins de pollution et de déversoirs d'orages sur les réseaux d'assainissement des communes de Villerupt et Audun-le-Tiche

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé délivré en date du 25 février 2021 sera affichée aux mairies de Villerupt et Audun-le-Tiche ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie :

DDT 54

Mairie de Villerupt

Mairie Audun-le-Tiche

h